

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 104 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la Conférence internationale sur le financement
du développement : dialogue de haut niveau sur l'application
des textes issus de la Conférence internationale
sur le financement du développement****Lettre datée du 29 octobre 2003, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le premier rapport du Danemark sur sa contribution à la réalisation du huitième objectif de développement du Millénaire « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 104 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement : dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ».

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ellen Margrethe Løj



Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

Premier rapport du Danemark sur sa contribution à la réalisation de l'objectif 8 « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement »

Résumé

Le présent rapport est le premier rapport d'étape du Danemark sur l'action menée pour donner suite à ses engagements touchant le huitième objectif de développement du Millénaire.

En ce qui concerne le *volume de l'aide au développement*, le Danemark continue de se ranger parmi les premiers pays du monde. En 2002, il a consacré 0,96 % de son PNB à cette aide. Au cours des cinq prochaines années, il la maintiendra à un niveau comparable et entend rester à la pointe des efforts dans ce domaine.

La *qualité de l'aide au développement* peut se mesurer de diverses façons. L'aide au développement fournie par le Danemark, qui vise surtout à lutter contre la pauvreté, est accordée essentiellement aux pays les plus pauvres. En 2002, 44 % de l'aide bilatérale du pays est allée aux secteurs sociaux. Ainsi qu'il ressort de la publication « A World of Difference: The Government's Vision for New Priorities for Danish Development Assistance 2004-2008 », le Danemark fera une large place, dans sa politique de développement, à la réalisation des objectifs du Millénaire, ce qui l'amènera à renforcer son action dans le domaine social, en mettant notamment l'accent sur les questions de santé et de population, la lutte contre le VIH/sida, la réduction de la pauvreté, la condition de la femme, et la préservation de l'environnement. En février 2003, il a signé la Déclaration de Rome sur l'harmonisation des efforts des donateurs en matière d'aide au développement et montre maintenant la voie en ce qui concerne son application. Enfin, le Gouvernement danois a décidé de rendre son aide plus efficace en la déliant, c'est-à-dire en appliquant les directives de l'Union européenne en matière de marchés publics pour l'achat de biens et de services et les projets de construction.

Estimant qu'il faut intégrer les pays en développement dans le *système commercial international*, le Danemark s'emploie activement à assurer à leurs produits, notamment agricoles, l'accès le plus large possible aux marchés européens et à réduire les subventions agricoles internes à l'Union européenne, qui faussent les échanges commerciaux. Son aide dans le domaine commercial vise essentiellement : 1) à permettre aux pays en développement de participer activement aux négociations commerciales internationales; 2) à renforcer leurs capacités commerciales; 3) à les aider à exploiter les possibilités d'accès aux marchés. De plus, il mène des activités axées sur les entreprises dans trois pays bénéficiaires de ses programmes et exécute dans l'ensemble des pays bénéficiaires un programme destiné à favoriser la coopération entre les entreprises danoises et les entreprises privées locales dans un cadre mutuellement contraignant.

Le Danemark s'est engagé à annuler la totalité de la dette officielle bilatérale et à encourager l'adoption de nouvelles mesures d'*allégement de la dette* en faveur des pays touchés par des catastrophes naturelles ou en proie à d'autres difficultés.

Le Danemark s'attache à faire en sorte que les progrès rapides des *technologies de l'information et de la communication* bénéficient aux pays pauvres, notamment en élaborant des directives tendant à ce que ces technologies soient prises en compte dans l'aide au développement et en militant activement pour que le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en décembre 2003, débouche sur un plan d'action concret.

Le Danemark appuie résolument l'action visant à aider les pays en développement à défendre leurs intérêts en matière de santé publique, non seulement en leur ouvrant l'accès le plus large possible aux médicaments génériques essentiels, mais aussi en mettant au point de nouveaux médicaments.

Les indications ci-dessus concernant le volume et la qualité de l'aide au développement fournie par le Danemark sont confirmées par les évaluations du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que par une étude que le Ministère danois des affaires étrangères a effectuée récemment en collaboration avec le Centre pour le développement mondial. Selon cette étude, qui passe en revue l'action de tous les pays donateurs dans les domaines de l'aide au développement, du commerce, des migrations, des investissements, des opérations de maintien de la paix et de l'environnement, le Danemark occupe le deuxième rang, juste derrière les Pays-Bas.

Le Danemark est déterminé à conserver cette position. La formulation des objectifs du Millénaire lui permet de vérifier s'il intervient bien là où il le faut et si les buts qu'il s'est fixés sont en voie d'être atteints. Ce processus de vérification se fera dans la transparence.

À cet effet, au cours des années à venir, le Gouvernement danois établira périodiquement des rapports à l'intention de la population danoise et de ses partenaires, tant au Nord qu'au Sud. Ces rapports feront le point sur les initiatives qu'il a prises dans tous les domaines importants relevant de l'objectif 8 et sur leurs incidences. Le suivi systématique des progrès accomplis et la publication des résultats obtenus sont indispensables pour améliorer les instruments utilisés. Ils peuvent en outre avoir valeur d'exemple pour d'autres pays.

Les États Membres de l'ONU devant procéder en 2005 à un examen quinquennal d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, le Gouvernement danois a l'intention d'inciter les autres pays industrialisés à établir comme lui des rapports nationaux sur les mesures qu'ils ont prises pour honorer les engagements souscrits au titre de l'objectif 8.

Généralités

À la session de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement à la paix, à la liberté, à la démocratie, à la sécurité, au désarmement et au développement. Le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration proposé par le Secrétaire général fixe huit objectifs dans le domaine du développement – les objectifs de développement du Millénaire –, dont le Danemark appuie la réalisation par des initiatives bilatérales et multilatérales de coopération.

Les objectifs de développement du Millénaire sont très ambitieux mais ils pourront être atteints avant 2015 si toutes les parties prenantes contribuent à l'effort qu'exige leur réalisation. Ces huit objectifs sont les suivants :

1. Réduire la pauvreté de moitié;
2. Assurer l'éducation primaire pour tous;
3. Assurer aux femmes des droits et des chances égaux à ceux des hommes;
4. Réduire la mortalité infantile de deux tiers;
5. Réduire la mortalité maternelle de deux tiers;
6. Enrayer la propagation du VIH/sida et d'autres maladies contagieuses;
7. Assurer un environnement durable;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

La réalisation de ces objectifs est une responsabilité que les États Membres de l'ONU se sont engagés à assumer collectivement. En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique, un effort exceptionnel est nécessaire. Le Gouvernement danois s'emploie à assurer la réalisation des objectifs du Millénaire dans le cadre de sa coopération bilatérale et multilatérale.

Plutôt qu'une stratégie d'aide au développement, les objectifs du Millénaire constituent un instrument de mesure immédiatement compréhensible, que la communauté internationale peut utiliser d'un commun accord pour évaluer et accroître l'efficacité des stratégies spécifiques de développement. Ils offrent donc un moyen privilégié pour amener tout un chacun à saisir les enjeux du développement.

La réalisation des sept premiers objectifs est avant tout la responsabilité des gouvernements des pays en développement. Encouragés par l'importante aide financière et technique que leur fournissent les pays riches de la planète, ils se sont engagés à faire de la réalisation de ces objectifs un élément directeur de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Alors que les sept premiers objectifs imposent des obligations aux pays en développement essentiellement, le huitième en impose aux pays industrialisés, dont celle de mettre en place un partenariat mondial pour le développement¹. Dans le contexte actuel, il est particulièrement indispensable que ces pays se fixent les buts ci-après :

- Accroître l'aide publique au développement et en améliorer la qualité, notamment en la déliant et en l'harmonisant;
- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, notamment en supprimant tous les obstacles au libre accès des biens produits dans les pays en développement aux marchés;
- Alléger la dette des pays en développement;
- Garantir aux pays en développement l'accès aux technologies modernes, en particulier aux technologies de l'information;
- Garantir aux pays en développement l'accès aux produits pharmaceutiques.

À l'instar des autres pays nordiques, le Danemark a décidé de rendre compte des progrès qu'il a accomplis dans la réalisation de l'objectif 8 en établissant des rapports comparables à ceux que les pays en développement établissent sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 à 7.

Accroître l'aide publique au développement et en améliorer la qualité, notamment en la déliant et en l'harmonisant

Le Danemark fait de la réduction de la pauvreté le principal objectif de son aide au développement et continuera à assumer sa part de responsabilité vis-à-vis des centaines de millions de pauvres du monde entier. En menant une action ciblée dans un certain nombre de domaines clefs, il apporte une contribution proportionnellement très importante à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Volume de l'aide publique au développement

Dans ce domaine, le Danemark continue de se ranger parmi les premiers pays du monde. Depuis 1978, la part de son PNB consacrée à l'APD dépasse largement 0,7 %. En 2002, elle a atteint 0,96 %. Au cours des cinq prochaines années, le Danemark maintiendra son aide à un niveau qui continuera à faire de lui une référence en la matière et favorisera la mise en place, dans les pays bénéficiaires, d'un cadre politique et économique stable, propice à une action de longue haleine centrée sur le développement durable.

À la réunion du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Barcelone en 2002, les États membres de l'Union européenne ont décidé de prendre des mesures concrètes pour porter dès que possible le volume de l'APD à 0,7 % de leur PNB, conformément à l'objectif fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils sont notamment convenus que ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore atteint cet objectif minimal devraient porter leur APD à au moins 0,33 % de leur PNB d'ici à 2006, de façon que l'APD de l'ensemble des États membres de l'Union européenne

¹ L'objectif 8 précise aussi que les pays en développement s'engagent notamment à pratiquer une bonne gouvernance et à assumer la responsabilité de leur développement. Le présent rapport ne traite pas de ces engagements.

atteigne en moyenne 0,39 % du PNB. En 2002, pendant la présidence danoise de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe a demandé à la Commission européenne de veiller au respect de ces engagements.

Qualité de l'aide au développement

Le défi principal pour le Danemark, en ce qui concerne la cible de l'objectif 8 relative à l'APD, est de faire en sorte que son aide et celle de la communauté internationale contribuent aussi efficacement que possible à réduire la pauvreté dans le monde.

L'APD du Danemark est destinée avant tout aux pays les plus pauvres. Près de 50 % de cette aide va aux pays les moins avancés (PMA), ce pourcentage étant le plus élevé parmi tous les pays donateurs. Il est donc logique qu'une part de plus en plus importante de l'aide bilatérale soit consacrée à l'Afrique, qui est le continent le plus pauvre et dont la population représente une proportion croissante des pauvres du monde entier (60 % environ en 2002).

L'aide bilatérale fournie par le Danemark bénéficie essentiellement à une quinzaine de pays comptant parmi les plus pauvres du monde. Ces pays ont été sélectionnés en partie sur la base d'une étude de leurs besoins et de leurs possibilités de développement. Le Danemark attache une grande importance à ce que les pays en développement auxquels il vient en aide luttent activement contre la pauvreté dans le respect de la démocratie et des droits de l'homme.

Afin qu'elle soit plus efficace et plus viable, l'aide au développement fournie aux pays susmentionnés prend essentiellement la forme d'une aide sectorielle, axée sur le renforcement des capacités nationales. En 2002, 44 % de cette aide est allée aux secteurs sociaux, proportion qui devrait s'accroître au cours des années à venir.

Ainsi qu'il ressort de la publication intitulée « A World of Difference: The Government's Vision for New Priorities for Danish Development Assistance 2004-2008 », la politique danoise en matière de développement met désormais clairement l'accent sur les objectifs du Millénaire. Conformément à cette réorientation, le Danemark intensifiera ses efforts dans les domaines de coopération qui revêtent une importance cruciale pour la réalisation de ces objectifs. Il s'emploiera essentiellement à :

- Renforcer l'action bilatérale dans les secteurs sociaux (eau et assainissement, éducation et santé) et centrer les efforts multilatéraux sur l'appui aux activités des organismes des Nations Unies relatives à la santé et à la population, afin de contribuer à la réalisation des objectifs 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous), 4 (Réduire la mortalité infantile) et 5 (Réduire le taux de mortalité maternelle);
- Combattre le VIH/sida, ce qui renvoie directement à l'objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies);
- Axer globalement l'aide sur la lutte concrète contre la pauvreté, de façon à contribuer à la réalisation de l'objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim);
- Centrer sa coopération sur la participation des femmes au développement, ce qui va dans le sens de l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes);

- Favoriser la protection de l'environnement, ce qui cadre avec l'objectif 7 (Assurer un environnement durable);
- Satisfaire à de nombreuses autres priorités, notamment en mettant fortement l'accent sur la coopération avec les entreprises privées, le commerce et le développement, l'harmonisation et le déliement de l'APD, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Dans le domaine de la coopération multilatérale également, le Danemark axe ses efforts sur l'efficacité des interventions et la réduction de la pauvreté. Il consacre le plus gros de son appui à un nombre limité d'organisations multilatérales, ce qui lui permet de faire entendre sa voix en ce qui concerne la politique internationale d'aide au développement et son application. Dans le même esprit, il accorde une priorité beaucoup moins importante à la coopération avec des organisations qui ont un impact restreint au niveau national, telles que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

De plus, l'action menée par le Danemark dans le cadre multilatéral vise à intégrer véritablement les pays en développement dans la coopération politique et économique internationale. Il s'agit surtout de veiller à ce que les organisations internationales collaborent activement à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire notamment des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté des PMA. Le Danemark souligne également la nécessité d'associer largement la population des pays en développement à ce processus.

Harmonisation de l'aide au développement

Les modalités de l'aide et les procédures qui la régissent jouent beaucoup sur sa qualité et son efficacité. En février 2003, le Danemark a signé la Déclaration de Rome sur l'harmonisation. Dans cette déclaration, les pays donateurs s'engagent à respecter les priorités de développement des pays bénéficiaires et à harmoniser leurs efforts avec ceux des autres donateurs conformément aux modalités fixées par les pays bénéficiaires eux-mêmes, le but étant de réduire le fardeau administratif imposé à ces pays et de les inciter à prendre eux-mêmes leur développement en main.

L'harmonisation de l'aide des donateurs est entièrement conforme à la politique du Danemark en matière de développement et cadre parfaitement avec sa volonté de privilégier depuis 10 ans les programmes sectoriels. Afin de permettre une souplesse plus grande dans les activités de coopération qu'il mène au niveau national, ce qui contribuera à accroître leur efficacité, le Danemark a pris des mesures pour décentraliser l'administration de son aide au niveau des ambassades et des bureaux qu'il a ouverts dans les pays bénéficiaires. De plus, il a révisé toutes ses directives concernant la coopération bilatérale, en partie afin de les adapter dans toute la mesure possible aux nouvelles préoccupations internationales en matière d'harmonisation, et a demandé, de concert avec un certain nombre d'autres donateurs, que soit formulé un plan d'action conjoint pour l'harmonisation.

Actuellement, le Danemark redéfinit les modalités de l'aide apportée aux pays bénéficiaires. De plus en plus, ses programmes et projets sont axés sur les priorités

politiques et les objectifs de réduction de la pauvreté énoncés dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Ils concourent ainsi, avec l'action des pays eux-mêmes et les efforts des autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, à la réalisation de ces objectifs. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté constituent donc la pierre angulaire sur laquelle le Danemark s'appuie pour contribuer de la manière la plus efficace possible à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Dans le cadre de sa coopération de longue date avec la Zambie, le Danemark a décidé en 2003, conjointement avec la Norvège, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Irlande, d'harmoniser l'aide apportée à ce pays, le but étant de faire de la Zambie un pays pilote en ce qui concerne l'application des accords internationaux relatifs à l'harmonisation de l'aide au développement.

En mars 2003, un accord-cadre relatif à l'harmonisation de l'aide au développement a été signé par le Gouvernement zambien et les sept donateurs susmentionnés. Cet accord décrit brièvement un certain nombre d'activités qu'ils doivent mener à bien, les uns et les autres, dans des délais déterminés. Le Gouvernement zambien s'y engage notamment à entreprendre les réformes nécessaires pour améliorer la gestion des finances publiques et rendre le processus budgétaire transparent. Les donateurs, dans le même temps, rationaliseront leur appui à la Zambie en s'abstenant de créer des structures distinctes au sein de l'administration zambienne pour gérer leur aide. En outre, individuellement, ils feront en sorte que leur contribution soit plus aisément prévisible et ait un caractère plus transparent que ce n'est le cas actuellement. L'accord prévoit que d'autres donateurs (bilatéraux aussi bien que multilatéraux) puissent s'associer à ceux qui y sont déjà parties.

Le Danemark attache une très grande importance aux initiatives d'harmonisation. Depuis que l'accord-cadre avec la Zambie a été conclu, celle-ci en a pris l'application en main avec beaucoup de détermination. L'harmonisation de l'aide au développement est un objectif ambitieux dont la réalisation demandera du temps, mais c'est la seule et unique façon de progresser.

Délier l'aide publique au développement

Pour que l'aide au développement soit aussi efficace que possible, elle ne devrait pas, en principe, être liée, à l'achat de biens et de services auprès des pays donateurs. Afin de mettre un terme à cette pratique, le Danemark annonce qu'à compter du 1er janvier 2004, il appliquera les directives de l'Union européenne en matière de marchés publics lorsque des biens, des services ou des projets de construction lui seront achetés au titre de l'aide au développement. Lors de l'examen de l'APD du Danemark qui a été réalisé en mai 2003 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, les représentants des autres pays donateurs ont bien accueilli cette initiative. Le Comité d'aide au développement continue d'oeuvrer, sous les auspices de l'Union européenne, en vue de délier l'aide des pays donateurs, ce dont le Danemark se félicite.

Les pays industrialisés doivent poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, notamment en supprimant tous les obstacles au libre accès des biens produits dans les pays en développement aux marchés

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la coopération internationale dans le domaine du commerce a permis d'éliminer bon nombre d'obstacles qui entravaient les échanges internationaux des produits de base. Cependant, des obstacles importants subsistent sous la forme de droits de douane, de quotas et d'obstacles techniques. Ce sont souvent les pays les plus pauvres qui en souffrent le plus car ils dépendent d'un petit nombre de matières premières et de produits agricoles. Par ailleurs, les prix de ces produits de base sur les marchés mondiaux sont pour la plupart en forte baisse par rapport à d'autres produits. Les prix des produits agricoles sont fonction, en particulier, des subventions à la production versées dans de nombreux pays industrialisés, ce qui fait que les PMA ont de plus en plus de difficultés à exploiter leurs avantages comparatifs sur les marchés internationaux et à stimuler ainsi leur croissance.

Pendant plusieurs années, le Danemark a fourni une aide par l'intermédiaire d'organisations multilatérales dans le but d'intégrer davantage les pays en développement au système commercial international. Par ailleurs, dans le cadre tant de l'OMC que de l'Union européenne, il a été l'un des partisans les plus résolus de l'adoption de mesures de concession et autres mesures spéciales en faveur des pays en développement.

Le Gouvernement danois a décidé d'aller plus loin dans cette direction en adoptant une stratégie visant à promouvoir la concertation en matière de commerce et de développement, et à faire en sorte que les politiques commerciales et les politiques de développement aient un effet de synergie et favorisent le développement durable à travers le monde. Cette stratégie énonce des buts et des principes clairs pour la politique commerciale du Danemark et l'assistance liée au commerce qu'il met en oeuvre.

Accès aux marchés

Le Danemark s'efforce de garantir aux pays en développement le plus large accès possible au marché de l'Union européenne.

Dès février 2001, le Danemark s'était prononcé résolument en faveur de l'adoption, par l'Union européenne, de l'initiative « Tout sauf les armes », qui garantit un accès au marché européen sans barrières douanières ni quotas pour tous les produits des PMA, à l'exception des armes et des munitions. Toutefois, un dispositif d'élimination progressive des restrictions s'applique aux produits particulièrement sensibles, à savoir le riz, le sucre et la banane. Le Danemark souhaiterait que cette élimination soit accélérée dans toute la mesure possible, et, conjointement avec l'Union européenne, exhorte les autres pays industrialisés à suivre l'exemple de cette dernière.

À la fin de 2001, le Système généralisé de préférences (SGP) de l'Union européenne a été modifié, les barrières douanières ayant été abaissées pour presque tous les pays en développement. Le Danemark a veillé à ce que les préférences commerciales soient aussi larges que possible et qu'aucun pays bénéficiaire ne voie

son accès réduit. Il s'en tiendra à cette position lorsque le Système sera de nouveau réexaminé à la fin de 2004.

La stratégie du Gouvernement danois en matière de commerce et de développement intègre ses politiques commerciales libérales et favorables au développement, en particulier les objectifs qu'il s'emploie résolument à atteindre dans le contexte du cycle de négociations de Doha lancé par l'OMC. Elle expose dans le détail les initiatives prises par le Danemark pour que les pays en développement bénéficient d'un meilleur accès aux marchés dans de nombreux domaines.

Cette stratégie a également pour objectif de multiplier les possibilités d'échanges commerciaux entre les pays en développement eux-mêmes. Le commerce « Sud-Sud » est considérablement entravé par des barrières douanières élevées, et l'abaissement de celles-ci aurait une incidence particulièrement bénéfique sur les économies des pays en développement.

Suppression des subventions agricoles

L'agriculture représente l'un des principaux secteurs économiques pour les pays en développement. Nombre de ces derniers seraient bien mieux à même d'exploiter leurs avantages comparatifs sur les marchés mondiaux si les obstacles douaniers imposés par les pays riches étaient sensiblement réduits. Outre les obstacles classiques, tels que les barrières douanières ou les quotas, la plupart des pays riches ont mis en place des systèmes de subventions nationales pour protéger leur propre production agricole. Ces mesures, qui sont souvent justifiées par des prétextes ne relevant pas du commerce (comme, par exemple, la nécessité de conserver un certain degré d'autosuffisance ou de maintenir le niveau de vie des populations rurales), contribuent de manière importante à fausser les échanges commerciaux et ne favorisent pas une utilisation rationnelle des ressources. Elles présentent des inconvénients énormes, en particulier pour les pays en développement, qui ne sont pas en mesure de rivaliser avec l'agriculture lourdement subventionnée des pays riches.

Le Danemark oeuvre activement pour éliminer ou abaisser les obstacles entravant l'accès aux marchés, et notamment pour que les pays les plus pauvres bénéficient des droits de douane les plus faibles partout dans le monde.

En outre, l'Union européenne s'emploie actuellement à réduire ses subventions agricoles, tout particulièrement celles qui faussent le plus les échanges commerciaux, et à supprimer progressivement toutes les formes de subvention à l'exportation. Parallèlement, le Danemark oeuvre, dans le cadre des efforts de lutte contre la pauvreté et des principales stratégies de développement, pour que les PMA soient en mesure de protéger leur secteur agricole à court terme.

L'Union européenne met l'accent sur la participation commune des États membres aux pourparlers de l'OMC relatifs à la libéralisation du commerce agricole. L'accord concernant l'examen à moyen terme de la Politique agricole commune de l'Union européenne, qui a été conclu en juin à la réunion du Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, constitue un bon point de départ pour la poursuite des négociations sur la réduction des subventions internes de l'Union européenne qui faussent les échanges. L'Union européenne a donc pris la

tête des efforts menés dans ce sens, ce qui devrait inciter les autres membres de l'OMC à faire des concessions semblables.

Assistance liée au commerce

Un meilleur accès aux marchés n'est, toutefois, pas suffisant en soi. D'autres facteurs sont nécessaires si l'on veut que les pays en développement puissent tirer parti du système international et utilisent le commerce comme moyen de lutter contre la pauvreté. Ces pays doivent avoir des capacités suffisantes, notamment sur les plans de la législation nationale et de l'administration, pour mettre en oeuvre les accords commerciaux qu'ils ont conclus. En outre, il est important qu'ils mettent en place des systèmes de contrôle de la qualité, de commercialisation et d'entreposage ainsi que des infrastructures économiques afin que leurs produits soient présents sur les marchés locaux et internationaux. Enfin, il est nécessaire de définir et d'élargir les possibilités d'exportation des pays en développement si l'on veut réduire leur vulnérabilité par rapport aux fluctuations des prix et de la demande.

Le Danemark s'efforce de répondre à ces besoins par le biais de l'assistance liée au commerce, qui met l'accent sur trois grands domaines : 1) la participation active aux négociations commerciales internationales; 2) le renforcement des capacités en vue de la mise en oeuvre des accords commerciaux conclus; 3) l'exploitation des possibilités actuelles et futures d'accès aux marchés.

Dans le cadre de l'aide bilatérale et en coopération avec les partenaires locaux, le Danemark a lancé des programmes en faveur du secteur privé dans trois pays : le Ghana, la Tanzanie et le Viet Nam. Ces programmes sectoriels, dont le montant s'élève à plus de 500 millions de couronnes danoises pour la période 2003-2008, ont pour objectif de renforcer les infrastructures économiques et de jeter les bases nécessaires à la croissance économique, notamment dans les pays bénéficiaires. Les enseignements tirés seront mis à profit dans d'autres pays.

Le programme relatif au secteur privé contribue, en outre, à promouvoir le développement des échanges dans les pays bénéficiaires en favorisant des accords de coopération mutuellement contraignants entre les entreprises danoises et les entreprises locales.

Les pays industrialisés doivent alléger la dette des pays en développement

Le Danemark a été l'un des premiers pays à soutenir que les problèmes liés à la dette des pays pauvres ne pouvaient pas être réglés uniquement en faisant appel aux mécanismes du marché et en rééchelonnant la dette, mais qu'il fallait annuler la dette et, de façon croissante, accorder des ressources à des conditions favorables.

Il est essentiel que les mécanismes multilatéraux jouent un rôle clef dans le rééchelonnement de la dette. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra s'assurer que les principaux pays créanciers participent à ce processus et que la charge résultant du rééchelonnement est raisonnablement répartie entre les différents créanciers.

Suite au lancement en 1996 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et au renforcement de cette initiative en 1999, la Banque mondiale et le FMI ont mis au point, en coopération avec les autres créanciers, un cadre général qui permet à un maximum de 42 pays pauvres et lourdement endettés de voir leur dette extérieure ramenée à un montant tolérable.

À ce jour, 26 de ces pays se sont vus accorder un allègement important de leur dette. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, environ 99 % en moyenne de la dette publique a été annulée. Cependant, un certain nombre de pays se sont engagés à annuler 100 % de la dette, notamment le Danemark, qui a annulé la totalité des dettes bilatérales officielles contractées avant le 27 septembre 1999 (date de l'adoption de l'Initiative renforcée par la Banque mondiale).

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Danemark estime qu'il peut être nécessaire d'accorder des allègements supplémentaires aux pays victimes de circonstances indépendantes de leur volonté qui les empêchent de procéder au remboursement : baisse prolongée des prix des principaux produits d'exportation du pays, sécheresse ou autres catastrophes naturelles, etc. En revanche, les facteurs sur lesquels le pays peut influencer (politique économique inadaptée, conflits internes, etc.) ne constituent pas en soi une raison suffisante pour obtenir un allègement supplémentaire de la dette.

Tout en considérant que les mesures d'allègement de la dette doivent être réservées aux pays les plus pauvres lourdement endettés, le Danemark pense qu'il faudrait tenir davantage compte des besoins de financement de chaque pays afin d'éviter que ceux qui ont bénéficié de l'Initiative PPTE ne retombent une fois encore dans le piège de la dette. Le programme d'aide sous forme de subventions adopté récemment par la Banque mondiale pourrait jouer un rôle important à cet égard. Par ailleurs, il faut s'intéresser davantage à la capacité des pays en développement de gérer leur propre dette. Le Danemark veillera à ce que la Banque mondiale et le FMI, en particulier, fournissent une assistance technique à ces pays pour qu'ils intègrent la gestion de la dette dans leur politique macroéconomique.

Les pays industrialisés doivent garantir aux pays en développement l'accès aux technologies modernes, en particulier aux technologies de l'information

Pendant plusieurs années, on a considéré que les technologies de l'information ne pouvaient bénéficier qu'à une petite élite du monde en développement, mais on assiste de ce fait à un creusement de l'écart entre ceux qui ont accès à l'information et les autres. C'est pourquoi l'aide au développement axée sur la lutte contre la pauvreté doit également accorder une large place à la question des technologies de l'information et des communications.

Déjà en 2001, le *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD insistait sur la nécessité de mettre les nouvelles technologies au service du développement humain. Il indiquait clairement que les technologies de l'information et des communications contribuent à créer des passerelles entre les pauvres et les riches, à condition cependant qu'elles ne soient pas utilisées au seul profit des pays riches.

Les technologies de l'information et des communications comme outils de l'aide au développement

Le Danemark oeuvre pour que les pays pauvres bénéficient de l'évolution rapide des technologies de l'information et des communications. Toutefois, il ne s'agit pas là d'un but en soi mais d'un moyen de lutter contre la pauvreté, la technologie servant ainsi à atteindre les objectifs du Millénaire. Les pays en développement doivent avoir accès à ces technologies pour la mise en oeuvre de leurs plans de développement nationaux. Il faut tout particulièrement permettre aux

femmes de tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies pour accroître leurs revenus et accéder à l'information, aux services de santé et à l'éducation.

Le Danemark prévoit d'élaborer, avant la fin de 2003, des directives relatives à l'intégration des technologies de l'information et des communications dans les programmes d'aide au développement, notamment dans les domaines de l'éducation (apprentissage en ligne), de la démocratie, des droits de l'homme et du développement du secteur privé.

Sommet mondial sur la société de l'information

Le Sommet mondial sur la société de l'information organisé sous l'égide des Nations Unies doit se tenir à Genève en décembre 2003, une réunion de suivi étant prévue à Tunis en 2005.

Le Danemark participe activement, en collaboration avec les autres États membres de l'Union européenne, aux préparatifs de ce sommet, qui devrait déboucher sur une déclaration concise présentant de manière claire la vision et les principes qui doivent sous-tendre l'édification d'une société mondiale de l'information, ainsi que les mesures concrètes à prendre pour appliquer ces principes. En outre, il faut aussi insister sur la nécessité de prendre en compte dans les plans de développement nationaux l'apport des technologies de l'information et des communications.

Ces technologies doivent contribuer à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratisation et la bonne gouvernance, notamment en permettant un accès à l'information et, en particulier, à l'Internet.

Il est nécessaire que le secteur privé et les représentants de la société civile participent au Sommet mondial sur la société de l'information et aux activités de suivi si l'on veut que cette initiative ait un impact au niveau mondial. C'est là un aspect auquel le Danemark s'intéresse de près dans le cadre des préparatifs du Sommet.

Les pays industrialisés doivent garantir aux pays en développement l'accès aux produits pharmaceutiques

Avant la Conférence ministérielle de Doha, un certain nombre de pays en développement avaient exprimé leurs préoccupations concernant l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, estimant qu'il empêchait ces pays de bénéficier des progrès de la science dans le domaine de la santé. D'après la Déclaration de Doha, des principes devaient être élaborés, avant la fin 2002, au sujet de l'octroi de licences obligatoires permettant l'exportation, à partir de pays en développement, de copies à bas prix de médicaments brevetés pouvant sauver des vies vers d'autres pays en développement qui ne produisent pas leurs propres médicaments, ce qui devait éviter aux pays destinataires de payer les coûts relatifs aux brevets. Ces négociations ont échoué en décembre 2002.

Face aux pays en développement, qui souhaitent que le cadre qui régira à l'avenir l'octroi de licences obligatoires pour les copies de médicaments brevetés soit le plus large possible, les pays industrialisés entendent restreindre le nombre de

médicaments auxquels s'appliquera le nouveau régime et s'assurer que ces médicaments ne sont pas revendus sur leurs propres marchés. Les pays industrialisés estiment que ces médicaments devraient être réservés aux populations pauvres auxquelles ils sont destinés et qu'il faut limiter le risque de réexportation de médicaments à bas prix des pays en développement vers les pays industrialisés. Enfin, il faut veiller à ne pas adopter de mesures qui dissuadent les sociétés pharmaceutiques de continuer à mettre au point de nouveaux médicaments.

On a proposé comme solution provisoire un moratoire prévoyant qu'un membre de l'OMC pourra exporter sans entrave des médicaments produits sous une licence obligatoire pour lutter contre trois maladies extrêmement graves : le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. L'Union européenne, qui a adopté une position plus conciliante, inclut également dans ce moratoire des médicaments utilisés pour combattre d'autres maladies.

Le Danemark est pleinement en faveur d'une solution qui, dans toute la mesure possible, tienne compte à la fois des impératifs de santé publique des pays en développement et de la nécessité de mettre au point de nouveaux médicaments.
